

Saint-Germain, le 13 avril 2007

243 P NP DM58

Projet de construction de l'oléoduc Pipeline
Saint-Laurent entre Lévis et Montréal-Est

Lévis et Montréal-Est 6211-18-011

Madame Monique Gélinas
Secrétaire du BAPE
575, rue St-Amable, bureau 2,10
Québec (Québec) G1R 6A6

**OBJET : DÉPÔT D'UN MÉMOIRE PAR LE SYNDICAT DE L'UPA BAGOT –
DOSSIER PIPELINE ST-LAURENT**

Madame,

Par la présente, le Syndicat de l'UPA Bagot souhaite vous présenter son mémoire dans le cadre des audiences publiques du BAPE sur le sujet cité en objet. À travers ce document, vous serez à même de constater la position du Syndicat de l'UPA Bagot face à ce dossier.

➤ **Présentation du Syndicat de l'UPA Bagot**

Le Syndicat de l'UPA Bagot est composé de 457 membres et dessert les municipalités de Saint-Dominique, Saint-Liboire, Saint-Simon et Saint-Hyacinthe. Ce sont 17 représentants qui composent le Conseil d'administration. Il fait également partie de la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe avec quinze autres syndicats.

Sa mission est de travailler à la promotion et à la pérennité de l'agriculture et à défendre ses intérêts.

➤ **Intérêt porté au projet Pipeline St-Laurent (Ultramar)**

Le projet cité ci-haut touche une partie du territoire du Syndicat de l'UPA Bagot par les municipalités de Saint-Simon et de Saint-Hyacinthe, ce qui représente 20% de nos membres. Le tracé proposé par la compagnie Ultramar impose une nouvelle servitude de dix-huit mètres. Cette dernière n'étant pas perpendiculaire aux cadastres et aux réseaux de drains actuels, de nombreux problèmes pourront être occasionnés.

Entre autres, la très grande majorité des terres en culture du secteur sont drainées par des réseaux souterrains de conduite en plastique. De plus, la nouvelle servitude obligerait à relocaliser et à diviser les réseaux de drainage actuels.

➤ **Actions posées par le Syndicat de l'UPA Bagot dans le dossier jusqu'à maintenant**

Le Syndicat a collaboré aux discussions sur le projet en étant membre du comité technique régional de la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe. Composé de membres des six syndicats touchés par le projet en objet, le comité technique a entrepris une négociation directe avec la compagnie Ultramar afin de défendre les intérêts de ses membres.

Afin de remplir sa mission, le comité de travail a, dès le départ, dressé la liste des objectifs à atteindre :

- Suggestion d'un tracé de moindre impact de l'oléoduc sur le territoire afin de minimiser les impacts du projet Ultramar pour les producteurs agricoles et forestiers touchés;
- Prôner un traitement collectif et équitable pour tous les producteurs concernés par le projet;
- S'assurer que les intérêts juridiques des producteurs soient bien protégés.

En gardant ces objectifs en tête, le comité a pris part aux discussions tenues par la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe dans le dossier. Des rencontres ont eu lieu avec les intervenants du milieu agricole et environnemental, des municipalités et des MRC. Le discours se résumait en un seul point : le tracé n'est pas satisfaisant.

➤ **Précision des préoccupations**

Au niveau des producteurs touchés sur le territoire du Syndicat, les préoccupations face au projet sont les suivantes :

- Tracé suivant les lignes électriques et coupant les terres en diagonale;
- Profondeur insuffisante du tuyau pour l'agriculture d'aujourd'hui et de demain. La profondeur suggérée est de 1,2 m alors qu'un minimum de 2 m serait requis;
- Inquiétude et interrogations envers la compagnie Ultramar par rapport aux responsabilités des producteurs.
- L'utilisation du tracé existant de l'emprise Esso permettra une accessibilité efficace et rapide en cas de sinistre;
- Le secteur agricole étant un secteur convoité par plusieurs entités telles les municipalités, MRC, etc., il nous apparaît inutile de créer une nouvelle servitude alors que celle existante peut suffire au besoin;
- La situation de l'agriculture au Québec et particulièrement sur le territoire de la région maskoutaine place les agriculteurs face à de nombreuses contraintes législatives et gouvernementales, la présence d'une nouvelle servitude ajouterait à la difficulté de pratiquer l'agriculture.
- Il s'avère inadmissible que la position d'un oléoduc de cette envergure ne soit pas facile d'accès. L'éventualité d'un bris ou d'une défectuosité serait très dévastatrice pour l'environnement et l'agriculture.
- Le tracé proposé par Ultramar amène de nouvelles contraintes aux producteurs touchés. La présence de l'oléoduc sur les terres touchées amènent des contraintes

d'exploitation et de l'aménagement environnementale pour la protection des terres et autres par l'installation de brise-vent, etc.

- Les pluies étant abondantes en milieu rural, un bris ou une défectuosité pourrait endommager la nappe phréatique;
- Le tracé Esso est situé en périphérie des terres agricoles et des résidences;
- Lors de rencontres antérieures, il a été affirmé par la compagnie Ultramar que les fuites minimales ne sont pas détectables. Cette notion apporte de nouvelles inquiétudes face à l'implantation du projet;

➤ **Conclusion**

Le tracé privilégié par la compagnie Ultramar est insatisfaisant tant aux niveaux local, régional que interrégional. Le Syndicat de l'UPA Bagot préconise l'utilisation d'une servitude déjà existante sur le territoire, soit celle de l'entreprise Esso.

Ultramar n'a pas montré d'ouverture en regard de l'éventualité d'utiliser un tracé alternatif de moindre impact sur notre territoire.

Nous demeurons à votre disposition pour répondre à vos questions ou vous fournir de plus amples renseignements sur la présente.

Espérant le tout conforme, recevez, Madame, mes salutations distinguées.

Mario Dupont, président

MD/sb